



ARCEA – CA du 14 décembre 2021

Présentation mutuelle CEA

par Bruno DUPARAY

- Les cotisations 2022 (Régime de base et options),
- La campagne d'affiliation,
- Renouvellement de l'accord :
 - Les actions de la commission mutuelle,
 - Le contenu de l'accord.
- Comparatif mutuelles



Tarifs annuels 2022

Régime de base améliorée				
Catégorie C1 (Actifs)		Catégorie C2 (Retraités)		Catégorie C2 (Conjoints>seuil)
Cotisations	Quote-part	Cotisation	Vous paierez	Cotisation
1038,60 €	246 € (sans changement)	1566 € (+20 %)	1377,60 € 114,80€/mois (+12,5%)	1597€ 133€/mois (-13,6%)

Options			
	Actifs et moins de 60 ans	Retraités et plus de 60 ans	Enfants
Option 1	126,12€ (-32%)	183,24€ 15,27€/mois (-32%)	76,20€ (-32%)
Option 2	227,04 € (-32%)	331,44 € 27,62/mois (-32%)	138,60 € (-32%)
Option 3	499,92 € (-32%)	653,04 € 54,42€/mois (-32%)	276,36 € (-32%)



Cotisations 2021

Catégorie A (Actifs)		Catégorie B (Retraités)		Catégorie C
Cotisations	Quote-part	Cotisation	Quote-part	Cotisation
1224 € /an soit 102 €/mois	246 € /an soit 20,50€ /mois	1302 €/an soit 108,50€/mois	1224 €/an soit 102€/mois	1848€/an soit 154€/mois
	<i>Apport CEA</i> 978€/an soit 81,50€/mois		<i>Apport CEA</i> 78€/an soit 6,50€/mois	

Cotisations 2022

Catégorie C1 (Actifs)		Catégorie C2 (Retraités)		Catégorie C2 (ex C)
Cotisations	Quote-part	Cotisation	Quote-part	Cotisation
1038,60 € /an soit 86,55 €/mois	246 € /an soit 20,50€ /mois	1566 €/an soit 130,50€/mois	1377,60€/an soit 114,80 €/mois	1597 €/an soit 133 €/mois
	<i>Apport CEA</i> 792 €/an soit 66 €/mois		<i>Apport CEA</i> 188,40 €/an soit 15,70 €/mois	

Cotisations 2022 évolution en fonction situation et options

	Retraité CEA seul	Conjoint de retraité > seuil (y compris survivant)	Conjoint de retraité < seuil (y compris survivant)	Couple de retraités avec conjoint > seuil	Couple de retraités avec conjoint < seuil
Base 2021 (€/mois)	102	154	0	256	102
Base 2022 (€/mois)	114,80	133	0	247,8	114,80
Ecart (€/mois)	12,80	-21,00	0,00	-8,20	12,80
% écart	12,5%	-13,6%	0,0%	-3,2%	12,5%
Base + Option1 2021	124,44	176,44	22,44	300,88	146,88
Base + Option1 2022	130,07	148,27	15,27	278,34	145,34
Ecart (€/mois)	5,63	-28,17	-7,17	-22,54	-1,54
% écart	4,5%	-16,0%	-32,0%	-7,5%	-1,0%
Base + Option2 2021	142,6	194,6	40,6	337,2	183,2
Base + Option2 2022	142,42	160,62	27,62	303,04	170,04
Ecart (€/mois)	-0,18	-33,98	-12,98	-34,16	-13,16
% écart	-0,1%	-17,5%	-32,0%	-10,1%	-7,2%
Base + Option3 2021	181,98	233,98	79,98	415,96	261,96
Base + Option3 2022	169,22	187,42	54,42	356,64	223,64
Ecart (€/mois)	-12,76	-46,56	-25,56	-59,32	-38,32
% écart	-7,0%	-19,9%	-32,0%	-14,3%	-14,6%



Campagne d'affiliation

Situation au 24/11/2021 concernant la demande d'affiliation à la MHN

En raison du faible taux de retours et des difficultés rencontrées par les retraités pour répondre à la demande d'affiliation au nouveau contrat, MHN et le CEA en accord avec les OS ont décidé :

1) Que tous les retraités actuellement affiliés au contrat CEA de la MHN recevront leur carte de tiers payant pour 2022 d'ici la fin de l'année.

Les options seront reprise à l'identique sauf si l'assuré a fait la démarche de demande d'évolution.

2) Tous les retraités qui n'ont pas encore effectué la démarche d'affiliation recevront d'ici le début décembre soit un courrier de rappel avec les procédures d'affiliation papier et informatique avec une incitation à le faire d'ici fin décembre. Au-delà du 1er janvier, si la démarche d'affiliation n'a pas été faite, les personnes ne seront pas considérées comme assurées jusqu'à ce que leur demande parvienne à MHN.

L'effet rétroactif sera néanmoins assuré pendant quelques semaines.

3) Le prélèvement de la cotisation du mois de janvier sera reporté en février pour permettre à MHN de traiter les dossiers et faire les vérifications pour les ayants droits.



Actions de la commission mutuelle ARCEA

- *32 réunions de la commission mutuelle depuis septembre 2020.*

Historique des échanges avec l'AG et DRHRS

- *Réunion le 3 février 2020*
- *Réunion le 1^{er} décembre 2020*
- *Réunion le 10 février 2021*
- *Réunion le 15 avril 2021.*
- *Réunion le 4 novembre 2021 (voir CR)*
- *Lettre à l'Administrateur Général du CEA le 7 décembre 2020,*
- *Réponse de l'Administrateur Général du CEA le 7 janvier 2021,*
- *Lettre à DRHRS et OS le 18 janvier 2021,*
- *Message à DRHRS le 15 février 2021.*
- *Lettre du 28 juin 2021*
- *Lettre au DRHRS du 8 novembre 2021 (CR entretien du 2 novembre)*
- *Lettre à l'AG le 19 novembre 2021*

Historique des échanges avec les OS

- *Echange avec CFE-CGC le 16 décembre 2020*
- *Echange BD avec Maurice Jurion le 21 décembre 2020*
- *Echange BD avec SPAEN V. SANZONE le 8 janvier 2021*
- *Echange avec la CGT le 27 janvier 2021*
- *Echange avec CFDT Maurice Jurion le 4 mars 2021*
- *Lettre à DRHRS et OS le 18 janvier 2021,*
- *Message aux OS le 29 janvier 2021 copie à DRHRS le 2 février 2021.*
- *Courrier aux OS le 19 février 2021*
- *Mail aux OS le 1^{er} mars sur le critère de revenu fiscal de référence*
- *Lettre du 28 juin 2021*



Le contenu du nouvel accord 2022-2026

- Malakoff Humanis Nationale prestataire du contrat de complémentaire santé pour la période 2022-2026.
- Nombre de catégories réduit à deux, C1 pour les actifs et C2 pour les retraités et leurs conjoints, chaque catégorie devant indépendamment s'équilibrer financièrement.
- Apport financier du CEA maintenu à 1,9 % de la masse salariale : 1,65% pour les actifs et 0,25% pour les retraités.
- Evolutions dans la grille des remboursements du régime de base pour les actes de spécialité, les implants dentaires et les médecines alternatives.
- La notion d'ayant droit maintenue : exonération de cotisation pour les conjoints dont le revenu imposable annuel inférieur à 8 fois le SMIC mensuel.
- La grille à moindre coût (C2bis), dédiée uniquement aux retraités et à leurs conjoints, ne rentrera en vigueur au mieux qu'en 2023.

Hors accord, le régime des options maintenu à l'identique pour 2022 (3 niveaux d'options).



Le contenu du nouvel accord

Engagement des parties à mener et finaliser les travaux en 2022 :

- Etude de faisabilité sur une évolution de la structure de cotisation du contrat C2 à compter du 1 er janvier 2023
- Etude sur une nouvelle amélioration des garanties à compter du 1 er janvier 2023
- Etude d'opportunité relative à la mise en place d'une option minorée adaptée aux besoins des assurés retraités à compter du 1 er janvier 2023
- Etude d'opportunité de la souscription par le CEA d'un contrat surcomplémentaire santé à adhésion facultative



Analyse comparative des coûts de santé

Méthodologie adoptée par l'ARCEA

- Définir des parcours types de santé :
 - Parcours complet,
 - Parcours moyen : sans médecine alternative, sans implant dentaire et sans cure,
 - Parcours minimal : sans cure, pas d'implants, sans prothèse dentaire, sans prothèses auditives, changement de lunette tous les 3 ans.

- Calcul de dépense mensuel de santé = cotisation mensuelle + reste à charge mensuel.



COÛT MENSUEL
POUR UN ADHERENT SEUL - UN ADHERENT DONT LE CONJOINT ADHERE A UNE AUTRE MUTUELLE - UN VEUVE OU VEUVE D'AGENT

DESIGNATION			HUMANIS BASE ADHERENT SEUL CONJOINT ADHERENT AUTRE MUTUELLE	HUMANIS BASE VEUF OU VEUVE D'AGENT	HUMANIS OPTION 2 ADHERENT SEUL CONJOINT ADHERENT AUTRE MUTUELLE	HUMANIS OPTION 2 VEUF OU VEUVE D'AGENT	MUTUALIA NIVEAU 3 Representant Local	MUTUALIA NIVEAU 4 Representant Local	SUISSE LIFE Representant Local	GROUPAMA 3 Representant Local
PARCOURS 1										
Médecin de ville-Pharmacie- Soins dentaires Honoraires paramédicaux-Imagerie- Kinésithérapeutes		COTISATION MENSUELLE	114,80	133,00	142,40	160,60	90,00	110,00	131,00	155
Trois consultations spécialiste OPTAM Trois consultations spécialiste NON OPTAM Une hospitalisatio médicale OPTAM tous les cinq ans	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATIOIN	RESTE A CHARGE MENSUEL	48,00	48,00	13,00	13,00	148,00	77,00	102,00	60
Une hospitalisatio chirurgicale NON OPTAM tous les cinq ans		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	162,80	181,00	155,40	173,60	238,00	187,00	233,00	215,00
Changement lunettes tous les deux ans Prothèse dentaire tous les cinq ans Un implant tous les cinq ans Aide auditive tous les trois ans Une cure tous les ans Quatre médecines alternatives par an	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT DANS LE CADRE DU 100 % SANTE	RESTE A CHARGE MENSUEL 100 % SANTE	36,00	36,00	11,00	11,00	102,00	40,00	42,00	30
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100 % SANTE	150,80	169,00	153,40	171,60	192,00	150,00	173,00	185,00
PARCOURS 2										
PATIENT AVEC PARCOURS DE SANTE ANNUEL MOINS COMPLET PAS BESOIN DE CURE PAS DE RECOURS AUX MEDECINES DOUCES BONNE DENTITION PAS D'IMPLANTS A PREVOIR	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATIOIN	COTISATION MENSUELLE	114,80	133,00	142,40	160,80	90,00	110,00	131,00	155
		RESTE A CHARGE MENSUEL	24,00	24,00	6,00	6,00	65,00	42,00	81,00	37
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	138,80	157,00	148,40	166,80	155,00	152,00	212,00	192,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT DANS LE CADRE DU 100 % SANTE	RESTE A CHARGE MENSUEL 100 % SANTE	12,00	12,00	4,00	4,00	20,00	4,00	20,00	
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100 % SANTE	126,80	145,00	146,40	164,80	110,00	114,00	131,00	155,00
PARCOURS 3										
PATIENT AVEC PARCOURS ANNUEL DE SANTE MINIMUM PAS BESOIN DE CURE PAS DE RECOURS AUX MEDECINES DOUCES BONNE DENTITION PAS D'IMPLANTS A PREVOIR PAS DE PROTHESES DENTAIRES PAS DE PROTHESES AUDITIVES CHANGEMENT DE LUNETTES TOUS LES TROIS ANS	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATIOIN	COTISATION MENSUELLE	114,80	133,00	143,00	160,80	90,00	110,00	131,00	155
		RESTE A CHARGE MENSUEL	18,00	18,00	5,00	5,00	33,00	15,00	35,00	6,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	132,80	151,00	148,00	165,80	123,00	125,00	166,00	161,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT DANS LE CADRE DU 100 % SANTE	RESTE A CHARGE MENSUEL 100 % SANTE	12,00	12,00	4,00	4,00	20,00	5,00	20,00	6,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100 % SANTE	126,80	145,00	147,00	164,80	110,00	115,00	151,00	161,00



COUT MENSUEL DE SANTE
POUR UN COUPLE ADHERENT

DESIGNATION			HUMANIS BASE REVENUS DU CONJOINT INFERIEUR A 8 SMICS MENSUELS	HUMANIS BASE REVENUS DU CONJOINT SUPERIEUR A 8 SMICS MENSUELS	HUMANIS OPTION 2 REVENUS DU CONJOINT INFERIEUR A 8 SMICS MENSUELS	HUMANIS OPTION 2 REVENUS DU CONJOINT SUPERIEUR A 8 SMICS MENSUELS	MUTUALIA NIVEAU 3 Representant Local	MUTUALIA NIVEAU 4 Representant Local	SUISSE LIFE Representant Local	GROUPAMA 3 Représentant Local
PARCOURS 1										
Médecin de ville-Pharmacie- Soins dentaires Honortaires paramédicaux-Imagerie- Kinésithérapeutes Trois consultations spécialiste OPTAM Trois consultations spécialiste NON OPTAM Une hospitalisatio médicale OPTAM tous les cinq ans Une hospitalisatio chirurgicale NON OPTAM tous les cinq ans Changement lunettes tous les deux ans Prothèse dentaire tous les cinq ans Un implant tous les cinq ans Aide auditive tous les trois ans Une cure tous les ans Quatre médecines alternatives par an	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATIOIN	COTISATION MENSUELLE	114,80	247,80	170,00	303,00	180,00	220,00	236,00	279
		RESTE A CHARGE MENSUEL	96,00	96,00	26,00	26,00	296,00	144,00	204,00	120
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	210,80	343,80	196,00	329,00	476,00	364,00	440,00	399,00
		RESTE A CHARGE MENSUEL 100% SANTE	72,00	72,00	22,00	22,00	204,00	80,00	84,00	60
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT DANS LE CADRE DU 100% SANTE	DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100% SANTE	186,80	319,80	192,00	325,00	384,00	300,00	320,00	339,00
PARCOURS 2										
PATIENT AVEC PARCOURS DE SANTE ANNUEL MOINS COMPLET PAS BESOIN DE CURE PAS DE RECOURS AUX MEDECINES DOUCES BONNE DENTITION PAS D'IMPLANTS A PREVOIR	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATIOIN	COTISATION MENSUELLE	114,80	247,80	170,00	303,00	180,00	220,00	236,00	279
		RESTE A CHARGE MENSUEL	48,00	48,00	12,00	12,00	130,00	84,00	162,00	74
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	162,80	295,80	182,00	315,00	310,00	304,00	398,00	353,00
		RESTE A CHARGE MENSUEL 100% SANTE	24,00	24,00	8,00	8,00	40,00	8,00	40,00	12
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT DANS LE CADRE DU 100% SANTE	DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100% SANTE	138,80	271,80	178,00	311,00	220,00	228,00	276,00	291,00
PARCOURS 3										
PATIENT AVEC PARCOURS ANNUEL DE SANTE MINIMUM PAS BESOIN DE CURE PAS DE RECOURS AUX MEDECINES DOUCES BONNE DENTITION PAS D'IMPLANTS A PREVOIR PAS DE PROTHESES DENTAIRES PAS DE PROTHESES AUDITIVES CHANGEMENT DE LUNETTES TOUS LES TROIS ANS	LIBRE CHOIX DE LA PRESTATIOIN	COTISATION MENSUELLE	114,80	247,80	170,00	303,00	180,00	220,00	236,00	279
		RESTE A CHARGE MENSUEL	36,00	36,00	10,00	10,00	60,00	30,00	70,00	18,00
		DEPENSE MENSUEL DE SANTE	150,80	283,80	180,00	313,00	240,00	250,00	306,00	297,00
		RESTE A CHARGE MENSUEL 100% SANTE	24,00	24,00	8,00	8,00	40,00	10,00	40,00	12,00
	CHOIX DE LA PRESTATION ENTRANT DANS LE CADRE DU 100% SANTE	DEPENSE MENSUEL DE SANTE 100% SANTE	138,80	271,80	178,00	311,00	220,00	230,00	276,00	291,00



Le projet de Grande Sécu !??